



Les stridulations des Sauterelles :

Bulletin municipal de La Chenalotte

No 3 – Janvier 2023



Mot du 1^{er} adjoint

Chères et chers Sauterelles,

Orage, Oh des espoirs...

De l'année écoulée, les Sauterelles, marquées par les dégâts et éprouvées par les démarches de reconstruction et d'indemnisation, ne pourront pas oublier cet orage de grêle survenu le 20 juillet. 5 mois après, les stigmates restent nombreux et beaucoup d'entre vous n'ont pas pu encore tourner cette page pénible.

Depuis 2020, notre village n'a pas été épargné. Cet évènement climatique fait suite à l'épidémie de COVID et au confinement, à la disparition de notre Maire à la Réunion en juillet 2021...

A cela, s'ajoute un contexte difficile avec de nombreux motifs de préoccupation : l'inflation, la crise énergétique, la guerre aux portes de l'Europe, le dérèglement climatique et ses conséquences...

Pourtant, si les nuages se sont accumulés au-dessus de la tête des Sauterelles, des éclaircies sont aussi apparues.

De l'année 2022, je retiendrai les élans de solidarité qui font suite à l'orage de grêle, la reprise des événements conviviaux par la commune après deux ans d'une pause forcée (repas de la fête des mères, celui des Aînés), le dynamisme de nos associations, du Club de l'âge d'or, de l'Amicale des Sauterelles et de l'ATC avec des effectifs au plus haut depuis 5 ans voire jamais atteint et des animations qui rencontrent des vifs succès, la bonne santé de notre école intercommunale avec une équipe éducative stable, impliquée et un effectif qui n'avait pas atteint la barre des 140 élèves depuis 8 ans et enfin une jeunesse engagée sur les questions environnementales...

Après la pluie, le beau temps ? Difficile de prédire le temps qu'il fera mais souhaitons vivement que l'adage s'appliquera à notre village, espérons que ces trousés de ciel bleu prendront le dessus sur les nuages et que cette petite brise positive sera annonciatrice d'une année 2023 plus sereine et plus douce pour chacune et chacun d'entre vous.

Ce sont là les vœux les plus chaleureux que je veux vous adresser. Bonne et heureuse année 2023.

Dimitri Coulouvrat



UN VILLAGE MARQUE PAR LA GRELE	2
DES NOUVELLES DE L'EQUIPE MUNICIPALE	3
EMPLOYES COMMUNAUX	4
ECLAIRAGE PUBLIC : UN VILLAGE A L'HEURE DE LA SOBRIETE.....	4
LES PROJETS COMMUNAUX	5
L'ECOLE INTERCOMMUNALE DES BARNOLOTTINS	8
SERVICES DU PERISCOLAIRE ET DE LA RESTAURATION ...	10
LES ANIMATIONS DU RELAIS PETITE ENFANCE	10
RECENSEMENT EN 2023	11
DENEIGEMENT	11
STERILISATION DES CHATS	12
CONVIVIALITE : DES JOYEUSES RETROUVAILLES !	12
SOLIDARITE	12
SALLES DES TILLEULS.....	14
DES NOUVELLES DES ASSOCIATIONS.....	14
ENVIRONNEMENT.....	17
BIEN VIVRE ENSEMBLE	19
INFOS PRATIQUES	19
VIE ECONOMIQUE	20
GITES	21
HISTOIRE : LES PREMIERS PLANS ET DESSINS DE L'ECOLE COMMUNALE.....	22

Directeur de la publication : M. Dimitri Coulouvrat

Rellecteurs : M. Florian Gaiffe, Mme Valérie El Niess, Mme Agnès Marguet

Crédits photos : M. Dimitri Coulouvrat, M. Dominique Marchand

Editeur : commune de La Chenalotte

Imprimerie Chopard

Tirage : 230 exemplaires



Un village marqué par la grêle



Ce mercredi après-midi du 20 juillet 2022 restera malheureusement dans les annales... En quelques minutes, la nature s'est déchaînée et a détruit nos extérieurs, nos voitures et nos toitures causant souvent des dégâts à l'intérieur à cause des infiltrations d'eau. A ce choc, sont venues s'ajouter les démarches longues et compliquées avec les entreprises, les assurances et les experts.... Si grâce au travail des couvreurs et un temps favorable à l'automne, la plupart des habitants ont passé l'hiver et les fêtes de fin d'année sous un toit retuilé, une dizaine devront attendre ce printemps pour en avoir un vrai.

Si l'évènement ne sera pas oublié de sitôt, les Sauterelles se souviendront également de cette incroyable solidarité qui s'est mise en place dès la fin de l'orage de grêle, celles des voisins et des amis pour bâcher les toits et mettre à l'abri les biens. Les habitants n'oublieront pas non plus la générosité du Maire de Flangebouche, M. Vivot, de ses enfants, de l'employé communal et de quelques élus de cette même localité qui ont donné de leur temps pour évacuer les tuiles, des anonymes qui sont venus donner des bâches devenues si précieuses.



Et enfin, comment ne pas évoquer l'engagement et le dévouement des sapeurs-pompiers du Doubs mais aussi de la Côte-d'Or, du Haut-Rhin, de la Saône-et-Loire, de la Haute-Saône, de l'Aube qui se sont succédés jusqu'au 25 juillet pour s'occuper des maisons et des bâtiments publics.

Orage de grêle : déjà en 1950 !

Au XIXème et début du XXème, les orages de grêle ont souvent abîmé les récoltes comme en 1835, 1847, 1851, 1913, 1914, 1916, 1947 et 1949 mais en 1950, l'orage fut plus fort...

Le 23 mai 1950, « l'avalanche de grêle » selon les mots du Maire, Henri Deleule, causa « des dégâts très importants aux toitures sans compter les intérieurs des maisons par l'eau ». Les dégâts furent estimés par le Maire à un million de francs.

Un peu plus d'une semaine après l'orage et un an après la disparition de son Maire, une partie des Sauterelles éprouvées par tous ces événements se sont retrouvées au pique-nique villageois organisé le 31 juillet par la commune et l'Amicale des Sauterelles. Un moment de décompression, d'échanges et de convivialité qui a été l'occasion pour le 1^{er} adjoint de remercier en présence de Mme la Députée et du lieutenant Jobard, le précieux soutien et la disponibilité de nos élus, Mme Annie Genevard, M. le Sénateur, M. Jean-François Longeot, les Vice-Présidents du département M. Denis Leroux et Mme Jacqueline Cuenot-Stadler, M. le Président de la Communauté de communes du plateau du Russey, M. Gilles Robert, d'exprimer sa profonde gratitude envers l'ensemble des sapeurs-pompiers qui sont intervenus à La Chenalotte ainsi que les deux autres adjoints et les conseillers, qui bien que touchés comme tout le monde, ont passé du temps avec les sinistrés. Peuvent être ajoutés à



cette liste de remerciements, M. le Sous-Préfet M. Nicolas Onimus et son service pour le suivi et leur soutien ainsi que M. Emmanuel Dubat qui a autorisé les habitants et la commune à déposer leurs tuiles fracassées sur son terrain.

Les bâtiments publics : la reconstruction



Après les travaux réalisés au secrétariat de la mairie par l'entreprise Girard et Vermot dès le début août permettant au service de reprendre normalement le 17 août, l'entreprise SARL Thionnet Jean-Marie de Labergement-Sainte-Marie, qui s'était occupée de sécuriser les bâtiments communaux, est intervenue entre la fin octobre et la mi-novembre. Grâce à un temps clément mais aussi à une équipe nombreuse et dynamique, les toits du bâtiment des salles des fêtes, du petit garage communal, de l'église ainsi que de la mairie ont pu être refaits. Pour ce dernier

bâtiment, les travaux ont été l'occasion de supprimer les deux cheminées qui ne servaient plus, de remplacer et d'ajouter des chevrons et de refaire la sous-toiture. L'entreprise reviendra au printemps pour la réfection du toit du clocher en procédant au changement des tuiles en zinc.

Enfin Façades bisontines et l'entreprise GP Menuiserie Vermot viendront refaire la façade et changer les menuiseries du bâtiment des salles des fêtes impactées par la grêle.



Des nouvelles de l'équipe municipale

Départ de M. Romain Donier



Après le départ de Mme Salomé Clerc en 2021, M. Romain Donier a fait part de sa démission dans un courrier du 27 mars.

Les élus, qui ne sont plus que 8, le remercient de sa participation à la vie communale depuis son élection en 2020.

(de gauche à droite : Mme Valérie El Niess 3^{ème} adjointe, Mme Agnès Marguet, Mme Monique Moreau, M. Jérôme Lentier, M. Dimitri Coulouvrat, 1^{er} adjoint, M. Christophe Le Gac et M. Julien Roublot. Absent de la photo, M. Florian Gaiffe, 2^{ème} adjoint).

Comptes rendus du Conseil municipal

Depuis le 01^{er} juillet, et en raison d'une réforme pour toutes les collectivités, la publicité des actes et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel, est assurée sous forme électronique sur leur site Internet. Cependant, les communes de 3'500 habitants bénéficient d'une dérogation. Lors du Conseil du 30 juin, et afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, les élus ont pris la décision d'assurer aussi la publicité du procès-verbal par affichage en complément du site Internet sur lequel les comptes rendus sont disponibles depuis 2009.

Du nouveau au CCAS

Un départ et une arrivée au Centre communal d'action sociale ! Membre depuis 2020 au côté de Mme Sylvie Martins, Mme Sylvie Personeni et de M. André Renaud, Mme Julie Cramez, a démissionné cette année en raison d'un déménagement. Celle qui a travaillé à l'organisation du repas des Aînés en 2021 qui ne s'est finalement pas tenu et à la distribution de cadeaux en 2020, a été remplacée à l'automne avec l'arrivée de Sandra Monnat.

Les autres membres du CCAS ainsi que l'équipe municipale remercient Mme Cramez pour sa participation, son dynamisme et sa bonne humeur et souhaitent une chaleureuse bienvenue à Mme Monnat.



Employés communaux

Départ en retraite de Dominique Prétot....



Le vendredi 22 avril, les élus de Noël-Cerneux et de La Chenalotte, les anciens Maires des deux villages, les amis ainsi que la famille de l'employé communal se sont retrouvés pour fêter le départ à la retraite de M. Dominique Prétot.

Celui qui est né aux Coires, hameau de Noël-Cerneux, en 1960, a été exploitant agricole jusqu'en 2002, celui qui est DJ DOM et a animé un bon nombre de soirées, fut aussi employé communal pendant 28 ans. Conseiller municipal à Noël-Cerneux de 1983 à 1994, Dominique est recruté cette année-là par sa commune pour faire quelques heures par semaine. En 1998, il commence à La Chenalotte. En septembre 2002, les deux conseils envisagent de l'embaucher en tant qu'agent d'entretien. Le poste d'agent est alors créé le 1^{er} mars 2003.

L'employé communal effectue 14h00 à Noël-Cerneux et 16h00 à La Chenalotte.

Pendant toutes ces années, Dominique d'abord seul, puis avec ses collègues Nathalie Mainier (2010 – 2015), Stéphane Campoli (2015–2020) et enfin Jérôme Myotte-Duquet, s'est occupé de l'entretien des deux villages, des bâtiments communaux, du suivi de l'eau et de l'assainissement ainsi que de la gestion de la station d'épuration.

L'employé communal, totalement investi et engagé, polyvalent, touche à tout dont ses qualités humaines étaient reconnues par tous, aussi bien des élus que des habitants, a été remercié chaleureusement. Les élus lui ont souhaité une heureuse retraite dans son petit coin de Noël-Cerneux, dans son havre de paix, loin du bruit du monde, une retraite qui soit la plus douce, la plus joyeuse et d'avoir le plus souvent possible le sourire jusqu'aux oreilles.

....et arrivée de M. Raymond Billod

Recruté en début d'année par les communes de Noël-Cerneux et de La Chenalotte, M. Raymond Billod a commencé à travailler le 14 mars à raison de 12h25 par commune. Après une période de tuilage avec M. Dominique Prétot et un CDD jusqu'à la fin juin, l'adjoint technique territorial a commencé son année de stagiarisation début juillet. Complètement satisfaites du recrutement, les communes sont heureuses d'avoir ce nouveau duo complémentaire, totalement investi et disposant de nombreuses compétences.



Eclairage public : un village à l'heure de la sobriété

Extinction partielle de l'éclairage public



Lors du Conseil municipal du 05 avril 2022, les élus ont adopté le principe de l'extinction partielle de l'éclairage public une partie de la nuit et ont autorisé le 1^{er} adjoint à signer la convention d'accompagnement avec le Syndicat mixte du Parc naturel du Doubs.

Au vu du contexte actuel, de la crise énergétique et de l'augmentation des coûts de l'électricité, le Conseil municipal réuni le 18 octobre a pris la décision de mettre en place l'extinction dès la fin d'année après l'installation de prémodules à certains lampadaires et d'une horloge astronomique aux Avelines. Toutefois, cette extinction ne concerne pas les luminaires situés le long de la RD 437 pour des raisons de sécurité et afin de bien marquer les entrées du village et ceux des Palais et du Pré du Peu

qui fonctionnent à l'énergie solaire.

Une décision bonne pour le budget...et l'environnement

85 % du territoire français est fortement impacté par la pollution lumineuse générée par les éclairages artificiels nocturnes, publics comme privés. Outre la diminution de la visibilité des étoiles, cette pollution a des impacts sur la santé humaine (perturbation des rythmes circadiens, du sommeil, impacts sur la vigilance et la cognition, effets sur la



réтина et les pathologies oculaires, effets sur le confort visuel, effet nocif sur la peau) et perturbe la biodiversité. En effet, la plupart des espèces animales sont nocturnes et ont besoin du noir pour s'alimenter, se reproduire et se reposer. En saison estivale, 150 insectes meurent chaque nuit par point lumineux, d'épuisement ou brûlés par la chaleur. La pollution lumineuse est la 2^{ème} cause de mortalité des insectes après les insecticides. Enfin, un point d'éclairage élimine la quasi-totalité des insectes nocturnes dans un périmètre de 200 m.

Des changements de luminaire à venir

Le coût de l'électricité...

Pour notre petite commune, l'électricité représente un gros poste de dépense. En 2021, la note s'est élevée à 13'072,85 € répartie comme suit :

- ✱ 1822,49 € pour l'assainissement (station de relevage : Les Jonquilles et au Bois Joli)
- ✱ 11250,36 € pour les bâtiments et l'éclairage du village :
 - 6439,95 € pour les bâtiments
 - 4810,41 € pour l'éclairage public

Enfin, les derniers luminaires du village cabossés par la grêle et qui fonctionnent encore au sodium haute pression (rues du Bois Joli, du Frênes, des Avelines, l'impasse des Narcisses et le Clos de la Ronceraie) seront remplacés au Printemps par des luminaires LED.

Illuminations du village

Dans ce contexte de crise énergétique, La Chenalotte, comme bon nombre de communes en France a pris la décision de réduire la voilure. S'il n'était pas question de supprimer les illuminations, il était inenvisageable de faire comme les années précédentes alors même que l'état, en raison des pénuries possibles, demande à tous de faire des efforts et faire preuve de sobriété. Aussi et pour les fêtes de fin d'année 2022, seul le centre du village a été illuminé et sur une période plus courte, 2 semaines au lieu de 4, soit du 18 décembre au 03 janvier.

Une soirée de contes

Le jeudi 03 novembre, juste avant la réunion publique sur l'extinction partielle du village et dans le cadre d'une soirée dédiée à « la nuit et à ses merveilles » organisée par le Parc Naturel régional du Doubs Horloger et la commune, le conteur Noël Jeannot a accueilli une trentaine de personnes à l'église pour une présentation de quelques contes dont « le voleur d'étoiles ». Un moment de magie pour les enfants et les plus grands présents...



Les projets communaux

Un village sans fil !



Commencés en 2017 avec la réfection de la rue des Tourbières et de Rosemont, les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone, fibre) se sont poursuivis et terminés cette année avec la rue des Jonquilles et le Pré du Peu, toujours sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED. Ces travaux ont permis de sécuriser les réseaux et d'embellir notre village avec la disparition des fils et des poteaux.

Restauration du calvaire

Après celui qui se trouve à proximité de l'intersection avec Le Barboux, le deuxième calvaire du village situé à l'entrée du village, à l'extrémité de la rue des Tourbières, a été restauré en 2022 par l'entreprise Mota et Mota. Servant de signalisation pour les embranchements des chemins mais aussi des repères pour la carte d'état-major, le calvaire avait été précédemment restauré à la fin des années 30 quand il avait été renversé par le vent. A l'époque, avec une situation financière compliquée et malgré l'obtention d'une subvention, le Conseil municipal du 26 février 1938 avait autorisé le Maire, Henri Deleule, d'effectuer une quête auprès des habitants du village afin de payer une partie des travaux.



Plan du schéma directeur d'assainissement



Lancé en 2021 et en partenariat avec la commune de Noël-Cerneux, le schéma directeur d'assainissement (SDA) s'est terminé à l'automne dernier avec la remise aux élus des résultats des études menées sur le réseau par Virginie Boisard de Sciences environnement et des propositions de travaux. D'après le rapport, un certain nombre de dysfonctionnements ont été relevés chez quelques habitants et sur le réseau communal. Afin d'éviter que les eaux pluviales rentrent dans le réseau des eaux usées, des reprises de branchement et de regards seront nécessaires.

Acquisition ferme - terrains

En mars 2021, afin de préserver le paysage typique du cœur du village, la ferme construite en 1627, située en face de l'église ainsi que les terrains pour la maîtrise du foncier, avaient fait l'objet d'un droit de préemption par la commune. Le 16 juillet de la même année, les élus avaient demandé un portage financier de l'Etablissement Public Foncier du Doubs. Un an après, le 13 juillet dernier, l'EPF a acheté ces biens à la fondation Abbé Pierre pour un portage de dix ans, laissant ainsi le temps à la commune, de réfléchir à un projet de réhabilitation et de construction sur la parcelle disponible. Quelques jours après cette signature, l'orage de grêle abîma le toit. Les travaux qui devraient être supportés par l'EPF dans un premier temps, n'ont pas été réalisés dans l'attente d'une étude sur la structure qui sera réalisée par le bureau d'études de Pontarlier, STEBA. Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de s'en approcher ou d'y pénétrer.



Lotissement Le Clos Mercier



Après les travaux de voiries réalisés par l'entreprise Vermot et la pose des candélabres par l'entreprise Balossi-Marguet, les travaux du lotissement Le Clos Mercier ont été achevés le 20 mai 2022 et la réception de ces mêmes travaux le 15 juin. A la fin de l'année, des nouvelles discussions ont été entamées avec le lotisseur Pro-Immo 25 pour la suite et la fin de ce lotissement.

Extension et rénovation du bâtiment de l'école et mise en place d'une chaudière bois à plaquettes avec réseau de chaleur



LA CHENALOTTE / Rénovation et extension de l'école + Réseau de chaleur

image : Dominique Reymond Architecte

Après les études menées en 2021, l'appel d'offre lancé le 13 octobre et le choix des entreprises effectué lors du Conseil municipal du 09 décembre 2021 après les avis de l'architecte Dominique Reymond (maitre d'œuvre), de M. Stéphane Gleize du SYDED (assistant de maîtrise d'ouvrage) et la commission bâtiments, les travaux ont débuté le 07 mars dernier.



Liste des entreprises retenues

- ✿ **Lot 1 : CODEPA** : désamiantage et déplombage
- ✿ **Lot 2 : SARL BDTP** : travaux de terrassement et réalisation des réseaux enterrés
- ✿ **Lot 3 : SAS entreprise Lacoste** : travaux de maçonnerie : construction du silo, de la chaufferie ainsi que de la réalisation des fondations
- ✿ **Lot 4 : Charpente Pontarlier** : extension en ossature bois, réfection du toit de l'école et réalisation du toit de l'extension
- ✿ **Lot 5 : SAS BBS Etanchéité** : étanchéité du silo, de la chaufferie bois ainsi que d'une partie du toit de l'école et du local vélos
- ✿ **Lot 6 : menuiserie Mougin** : menuiseries extérieures : fenêtres de la classe rénovée, fenêtres et portes de l'extension
- ✿ **Lot 7 : Bonnevaux** : serrurerie
- ✿ **Lot 8 : SAS façades bisontines** : isolation thermique par l'extérieur et bardage des bâtiments
- ✿ **Lot 9 : SARL Burla Frères** : menuiseries intérieures
- ✿ **Lot 10 : EEPI ADMR** : cloisons et peinture
- ✿ **Lot 11 : SAS Tisserant carrelage** : faïences et carrelage des sanitaires
- ✿ **Lot 12 : Sarl Myotte et Cie** : chaufferie bois, réalisation du réseau de chaleur et des conduites d'eau
- ✿ **Lot 13 : Balossi-Marguet** : réseau électrique
- ✿ **Lot 14 : Eiffage Energie système Alsace** : pose des panneaux photovoltaïques

Les travaux sont suivis par Dominique Reymond, mandataire, M. Régis Brétilot, comandataire du groupement constitué des bureaux d'étude BET GALLET (bureau d'étude des fluides), BET VAUTE -SCHERMESSE – Besançon (électricité), BET PERRIN & ASSOCIES – Orchamps-Vennes (structure) et BEFS – Rurey (économie de la construction), M. Stéphane Gleize du SYDED ainsi que par Mme Valérie El Niess, présidente de la commission Bâtiments, en charge du dossier, qui a assisté à presque toutes les réunions de chantier depuis le début des travaux, qui informe les élus de leurs avancées et accompagne la secrétaire, Mme Myriam Chapotte, dans les démarches administratives.

Les travaux du bâtiment qui est hors eau et hors air et d'aménagement extérieur devraient se terminer au printemps 2023.

Pour rappel, le projet comprend :

- ✿ l'extension de l'école de 143 m³ en ossature bois (label BEPOS) avec la création d'une nouvelle salle de classe, de sanitaires adultes, enfants, d'un bureau pour la directrice, d'un local de ménage et d'un local technique,
- ✿ l'agrandissement de la cour de l'école et de l'aménagement des abords (trottoir, préau, local vélos),
- ✿ la rénovation énergétique de l'école ainsi que des logements existants et du passage en BCC avec l'isolation des murs par l'extérieur, le changement des menuiseries extérieures et de la réfection de la toiture,
- ✿ et la création d'une chaufferie bois à plaquette avec la construction d'un silo, l'installation de chaudières et du réseau de chaleur avec des sous-stations à la salle des fêtes et à la mairie.

Le plan de financement

Pour pouvoir financer le projet, la commune a contracté en février deux prêts auprès de la Banque populaire Bourgogne Franche-Comté :

- ✿ un prêt relais d'un montant de 1'208 000 € d'une durée de 36 mois à un taux de 0,43 % dans l'attente de versement des subventions et du Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA),
- ✿ un prêt de 600'000 € pour le reste à financer d'une durée de 120 mois à un taux de 0,79 %.

Par ailleurs, plusieurs aides financières ont été sollicitées. Pour le projet, la commune percevra :

- ✿ 392'989 € de l'état via la DETR pour l'extension de l'école, la rénovation énergétique de l'école, la chaufferie et l'ingénierie et études,
- ✿ 220'429 € d'Effilogis et BEPOS (Région Bourgogne Franche-Comté) : pour l'extension de l'école, la rénovation énergétique de l'école, l'ingénierie et études,
- ✿ 192'981 € de la Région pour la chaufferie et le réseau de chaleur,
- ✿ 169'000 € du Département (P@C 25) pour l'ensemble du projet,



- ☀ 73'083 € du SYDED pour l'extension de l'école, la rénovation énergétique des logements, la chaufferie bois ainsi que du réseau de chaleur.

Soit un montant total des subventions s'élevant à 1'048'481 €, soit près de 80 % du projet.

Et le bâtiment de la mairie ?

Voté le 13 octobre 2021 en même temps que celui de l'école et de la chaufferie bois, le projet de la réfection du bâtiment de la mairie, du réaménagement des espaces du rez-de-chaussée et la création d'appartements supplémentaires, débutera cette année par l'établissement d'un état des lieux (relevé complémentaire des plans de niveau, charpentes et façades du bâtiment), l'analyse du bâtiment, l'étude de faisabilité, l'étude volumétrique et la définition d'une enveloppe budgétaire. Lors du Conseil du 18 octobre, ces études ont été confiées à Mme Dominique Reymond.

2022...une année de tuiles !

Si, fort heureusement, aucune tuile n'est tombée physiquement sur la tête d'une Sauterelle cette année malgré les circonstances, d'autres se sont belles et bien abattues sur la commune. En plus des dégâts causés par la grêle, les problèmes et les pannes se sont multipliés : le défibrillateur en début d'année, la panne de l'éclairage public rue des Tourbières pendant quelques mois en raison d'un câble sous-terrain brûlé, la réfection du réseau d'assainissement entre le bâtiment de l'école et la mairie, une pompe de relevage au chalet d'assainissement qui lâche en fin d'année, les problèmes au tracteur communal qui a fait prendre la décision aux deux communes d'en acheter un neuf...Pour le budget comme pour la santé de vos élus, il était temps que cette année 2022 se termine !



L'école intercommunale des Barnolottins

Les effectifs à la rentrée scolaire 2022

Le 01^{er} septembre, 141 élèves ont fait leur rentrée scolaire à l'école intercommunale : 25 en PS, 21 en MS, 24 en GS-CP, 25 en CP- CE1, 23 en CE2-CM1, 23 en CM1-CM2. Cela fait 8 ans que l'effectif n'avait pas atteint la barre des 140 élèves.

C'est la dernière année que les élèves à La Chenalotte rentreront dans ces salles de classes créées en 1990 et l'année passée...

69 élèves habitent La Chenalotte, 41 à Noël-Cerneux, 28 aux Barboux, 2 au Narbief, 1 au Russey.



Les enseignantes

L'équipe des enseignantes est la même que l'année précédente : Mme Marine Bouchard et Mme Emilie Roussel en PS, Mme Vanessa Rambaud en MS. Elles sont aidées par deux ATSEM : Mme Angélique Midey et Mme Ingrid Mouftier. Deux enseignantes sont à La Chenalotte : Mme Maud Bersier (GS-CP) et Mme Christine Gaspard (CE1-CE2) et trois aux Barboux : Mme Lucile Bleger et Mme Adèle Rossi (CE2-CM1), Mme Lucie Robert (CM1-CM2).

Horaires et coordonnées : Site de Noël-Cerneux : 8h30 - 11h30 / 13h20 - 16h20. Tél. 03 81 67 58 89 - Site de La Chenalotte : 8h25 - 11h25 / 13h25 - 16h25. Tél. 03 81 67 31 - Site du Barboux : 8h20 - 11h20 / 13h30 - 16h30. Tél. 03 81 43 80 55. Courriel : ecole.la-chenalotte@ac-besancon.fr



Collecte des téléphones : inauguration de l'hôtel à insectes

En 2021, les élèves de l'école intercommunale des Barnolottins avaient participé au Challenge recyclage mobiles organisé par Orange et l'Association des Maires ruraux du Doubs. Les élèves avaient alors récolté 11,75 kg de téléphones portables et remporté le 1^{er} prix décerné, un hôtel à insectes.

Celui-ci a été inauguré le 13 avril en présence de Mme Annie Genevard, Députée du Doubs, M. Jacques Groperrin, Sénateur, de M. Charles Piquard, président de l'Association des Maires ruraux du Doubs, des Maires de Noël-Cerneux et du Barboux ainsi que de nombreux parents et enfants.



Le mot de la directrice

Mesdames, Messieurs,

Toute l'équipe éducative de l'école des Barnolottins souhaite la bienvenue aux nouvelles familles et aux nouveaux élèves de l'école.

Nous accueillons cette année 141 enfants, dont 60 élèves de maternelle nous laissant espérer de beaux jours pour les années à venir, d'autant plus que l'équipe enseignante reste stable et motivée à faire grandir et voir s'épanouir les enfants qui lui sont confiés chaque jour.

Après un été particulier, c'est avec joie que nous avons accueilli les enfants en septembre, nos sacs pleins de projets et idées qui n'attendent qu'à se concrétiser. Ces projets visent tous à nous ouvrir vers l'extérieur, qu'il s'agisse de découvrir de nouveaux pays comme en moyenne section, rencontrer d'autres enfants en participant à des correspondances, continuer à lire tant et plus en participant au projet Livre-Elu.

Vous pourrez une nouvelle fois admirer le talent des enfants lors de la seconde exposition de La Grande Lessive qui aura lieu au mois de mars, et au mois de juin lors du spectacle de fin d'année.

Toute l'équipe se joint à moi pour souhaiter aux enfants une belle année scolaire, et aux habitants des villages de beaux moments de convivialité.

Lucile Bleger

Livre élu et la Grande Lessive



CP-CE1, étaient suspendus à des fils entre les tilleuls dans le cadre de la Grande Lessive.

Cette année et pour la deuxième année consécutive, les Barnolottins ont participé au Livre élu. Après avoir choisi leur livre favori, les élèves ont réalisé des travaux qui ont été exposés à la médiathèque de Morteau et de Maiche. A l'automne, au moment où les feuilles tombent, d'autres représentant les rêves de leur auteur, les élèves de GS-CP et

Syndicat scolaire : du changement

Le Syndicat qui a pour mission d'assurer le fonctionnement des services scolaires, du transport, du périscolaire et du service de la restauration, a connu quelques changements en 2022. Elu vice-président en juin 2020, M. Dimitri Coulouvrat a démissionné de ses fonctions en raison de la charge de travail supplémentaire depuis la disparition de Mme Brigitte Ligney, Maire de La Chenalotte. En juillet, il a été officiellement remplacé par Mme Sidonie Noël, élue de Noël-Cerneux qui travaille au côté, du toujours président, M. Pascal Calon.

Par ailleurs, avec la démission de Salomé Clerc et l'absence de Mme Ligney, la commune de La Chenalotte devait avoir un autre délégué. Et c'est M. Jérôme Lentier qui a été élu et a intégré le Syndicat scolaire. La commune compte ainsi 3 titulaires : M. Dimitri Coulouvrat, M. Christophe Le Gac, M. Jérôme Lentier et un suppléant, M. Florian Gaiffe.

Les autres membres titulaires : M. Ludovic Jacoulot (Le Barboux), M. Fabrice Mainier (Noël-Cerneux), Mme Isabelle Montavon (Le Barboux), M. Benoît Thiery (Noël-Cerneux). **Membre suppléant :** M. Julien Bournez (Noël-Cerneux).



Services du périscolaire et de la restauration



Du changement également dans l'équipe du périscolaire. Après la démission de Mme Nathanaëlle Chiron en juin et celle de Mme Françoise Simonin en août, deux personnes ont été recrutées durant l'été 2022 pour le service de la restauration scolaire Mme Christelle Taillard et Mme Ornella Suppa. Cette dernière, en raison parfois d'un grand nombre d'enfants inscrits au périscolaire, vient en renfort pour aider Mme Céline Jacoulot, toujours responsable des services.

Les tarifs

Les tarifs sont fixés par le Syndicat scolaire. La participation est due pour toute tranche horaire commencée et calculée comme suit :

- ☀ matin : 7h à 8h15 : 4,60 € ; de 07h30 à 8h15 : 3,60 €
- ☀ midi : 11h30 à 13h20 : 6,90 €
- ☀ soir : 16h20 à 17h : 3,60 € ; 16h20 à 17h30 : 4,60 € ; 16h20 à 18h : 5,00 €

La restauration scolaire

Préparés par la société de restauration collective Buffet Stéphane, entreprise individuelle à l'enseigne commerciale « Midi et Cie », les menus sont élaborés en veillant à leur équilibre nutritionnel et à leur variété. Un repas complet est composé chaque jour d'une entrée, d'un plat de viande ou de poisson, d'un accompagnement de légumes, de céréales ou de féculents, d'un produit laitier et d'un dessert (fruit, pâtisserie, entremet...).



Les animations du Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance du Plateau du Russey est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance :

- ☀ les familles peuvent y trouver des conseils et des informations sur les différents modes d'accueil existants sur le secteur (assistants maternels, structures collectives, gardes à domicile). Elles peuvent également obtenir la liste des assistants maternels agréés sur les communes du secteur du RPE et être accompagnées dans les démarches parents-employeurs.
- ☀ les professionnels de la petite enfance (assistants maternels et gardes à domicile) peuvent bénéficier d'un soutien professionnel, participer à des actions (conférences, soirées conviviales, ateliers en matinée...) et obtenir des renseignements en droit du travail.



Pour les enfants de 0 à 6 ans, différentes actions sont également ouvertes gratuitement (atelier d'éveil, contes et comptines, éveil musical, baby-gym...). Les permanences téléphoniques : mardi 14h-17h ; jeudi 14h-16h ; vendredi 9h-12h, 13h-15h. Possibilité de rendez-vous sur demande.

Les animations



Le mardi matin, le relais propose des animations en itinérance. Elles sont ouvertes gratuitement aux enfants de 0 à 6 ans, accompagnés d'un adulte (parents, gardes à domicile, assistants maternels) et sont un lieu de partage pour les petits et les grands. Elles permettent éveil, découverte et socialisation pour les enfants, mais aussi échanges et rencontres pour les adultes.

Ateliers d'éveil programmés à La Chenalotte en 2023 le mardi de 9h30 à 11h30 : 10 janvier, 14 mars, 09 mai, 13 juin, 12 septembre, 10 octobre, 14 novembre, 12 décembre.



Recensement en 2023



Cette année, La Chenalotte réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous

être remis par l'agent recenseur, M. André Renaud. Si vous n'avez reçu aucun document d'ici le 20 janvier, contactez la commune à l'adresse mail : mairie.lachenalotte@wanadoo.fr.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- ✿ déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement,
- ✿ définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies... ,
- ✿ **identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements....

Pour toute information concernant le recensement, veuillez contacter la mairie à cette adresse mail : mairie.lachenalotte@wanadoo.fr. Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr

Déneigement



Depuis 2014, le déneigement des rues de la commune est assuré par l'entreprise PR3T, celui des parkings (école, salle des fêtes), des trottoirs et autour des bâtiments publics par les employés communaux. En aucun cas, la commune ne s'occupe du déneigement du domaine privé. Celui-ci est assuré en fonction de la hauteur de

neige et des informations météo. Le passage du chasse-neige sur une trop faible épaisseur engendre la création de verglas et une usure prématurée de la lame.

Les rues doivent être libres à la circulation et accessibles à l'engin de déneigement. Il doit pouvoir effectuer les manœuvres nécessaires à sa mission.

La commune demande : **de ne pas déposer la neige provenant de votre propriété ou d'un stationnement sur la voie communale et de ne pas placer** les bacs à ordures ménagères à un endroit où ils risquent d'être ensevelis ou endommagés et de gêner les opérations de déneigement.

Quelques fois, le déneigement est source d'incompréhension, d'énervement et même d'agressivité. Voilà quelques informations ou rappels :

- ✿ pour le déneigeur, il est impossible de dégager les rues sans créer des bourrelets de neige. Ceux devant son portail, sont inévitables.
- ✿ le passage de la déneigeuse coûte un peu plus de 480 €. Les personnes qui appellent le déneigeur, n'ont pas la tâche facile et doivent le faire venir au bon moment pour éviter des passages pour rien ou trop tardif.



Aussi, la commune demande aux Sauterelles de faire preuve de patience, d'indulgence. Toute réclamation doit être formulée en mairie, soit par écrit, soit par téléphone ou courriel.

Stérilisation des chats

Signé pour trois ans en 2021, la convention qui lie la commune avec la clinique vétérinaire de l'Arche à Maîche. Les montants des interventions sont les suivants :

- ☀ castration du chat et anesthésie : 30,00 € TTC
- ☀ ovariectomie – chat femelle : 80,00 € TTC
- ☀ ovariohystérectomie - chat femelle : 100,00 € TTC
- ☀ identification – Marquage : 30,00 € TTC
- ☀ euthanasie : 38,00 € TTC (-10 %)

Afin de gérer la population des chats errants sur le territoire de la commune, les habitants sont appelés à être vigilants, à signaler rapidement à la mairie dès qu'une portée de chatons pointe le bout de son nez et à stériliser et identifier leur(s) chat(s). Outre un coût pour la commune, c'est aussi du travail pour l'élue en charge du dossier.



Convivialité : des joyeuses retrouvailles !

Depuis deux ans et en raison de l'épidémie de COVID, les traditionnels repas de la fête des mères et des Aînés n'avaient pas pu avoir lieu. Même si les personnes concernées n'avaient pas été oubliées par la commune, cette dernière et plus particulièrement les membres de la commission fêtes et cérémonies (*M. Florian Gaiffe, M. Jérôme Lentier, Mme Agnès Marguet, Mme Monique Moreau*) ainsi que ceux du CCAS pour le repas des Aînés, ont été heureux de se retrouver afin d'organiser ces joyeuses retrouvailles. Mais pour ces deux moments festifs, des pensées émues furent destinées à Mme le Maire qui appréciait tant ces moments...Le 20 mai dernier et une semaine avant la date, la commune avait donné rendez-vous aux mamans du village au restaurant Les Perce-neige. Si 56 mamans avaient répondu à l'invitation, 49 étaient présentes.



jeunes pour déguster la bûche du pâtissier villageois. Une agréable journée pour tous, animé par DJ Nico, Dédé et Colette Renaud. En plus du repas, des bons d'achats de 30 € et de 60 € ont été distribués respectivement aux Aînés et aux jeunes.

Pour le repas des Aînés organisé le 26 novembre, la commission et le CCAS avaient fait appel pour la première fois, au traiteur l'Authentique des Fontenelles. 43 aînés et accompagnants, 6 élus et membres du CCAS se sont retrouvés pour ce moment chaleureux, rejoints par les 6

Les doyens de La Chenalotte

Depuis le dernier repas des Aînés 2020, 20 personnes ont intégré le club des 65 ans et plus. 67 habitants du village ont cet âge ou l'ont dépassé. La doyenne est Mme Denise Chatelain, née le 26 février 1925. Quant au doyen, Léon Duquet fêtera quelques jours après la distribution de ces Stridulations, ses 86 ans !

En mai dernier, ce dernier a fêté avec son épouse, Marie-Louise, leurs 60 ans de mariage ! Toutes nos félicitations !

Solidarité



La vente des brioches organisée durant la semaine du 04 avril a rapporté la coquette somme de 1'300 € à l'association qui œuvre en faveur des droits de personnes souffrant de handicap mental ainsi que de leur famille et pour favoriser leur intégration sociale. 190 brioches ont été achetées par les habitants de La Chenalotte. Mais la tournée de l'année prochaine, un renfort de bénévoles est souhaité. Si vous êtes intéressé-e, merci de vous faire connaître auprès de la mairie.



La ronde de l'Espoir

Le dimanche 04 septembre, la commune de La Chenalotte a accueilli pour la troisième fois (après 2015 et 2016), la ronde de l'Espoir et la cinquantaine de cyclistes à la grande salle des Tilleuls. Ceux qui pédalent pour la bonne cause et roulent avec l'ambition de collecter des fonds pour aider des familles et apporter une contribution pour faire avancer la recherche contre le cancer, ont traversé 90 communes, parcouru 411 km et 5893 m de dénivelé durant les trois jours de périple entre Ornans et Pontarlier.



L'année passée, en raison de l'épidémie de COVID, les délégués n'avaient pas pu faire du porte à porte et avaient invité les habitants à passer à la mairie. Cette année, ils ont repris leur tournée en octobre...et le montant total des dons s'en ressent puisque 2'507 € ont été récoltés pour la Ligue contre le cancer, soit 1'927 € de plus qu'en 2021 ! Et retrouve le niveau de ceux des années d'avant la crise (2'272 € en 2016, 2'317 € en 2017, 2'639 € en 2018). Les délégués, M. Bernard Brun, Mme Sylvie Martins, Mme Corinne Paratte et M. André Renaud remercient tous les donateurs ! Cette contribution servira à améliorer les conditions de traitement et de soin des personnes malades et à développer la recherche contre le cancer.

La commune de La Chenalotte au côté de l'Etablissement Français du sang et de l'Amicale des donneurs de sang du plateau du Russey !

Lors de son Assemblée générale du 04 novembre dernier au Béliou, la première depuis 2019 en raison de l'épidémie de COVID, l'association des donneurs de sang du plateau du Russey sous la présidence de M. Didier Gaume a dressé un bilan des collectes réalisées au Russey. En 2019, 690 poches ont été prélevées et 25 personnes ont donné leur sang pour la première fois. En 2020, ce sont 728 poches et 30 nouveaux donneurs. Enfin, en 2021, si le nombre de dons est resté stable (728), celui des nouveaux donneurs a légèrement augmenté (33). Selon les chiffres transmis ultérieurement par le président de l'Union départementale, M. Raymond Tournier, 655 donneurs se sont présentés au moins une fois sur la collecte du Russey au cours des 3 dernières années.



Pour La Chenalotte, 23 habitants ont donné au moins une fois en 2021. Le taux de générosité (nombre de donneurs de la commune / nombre d'habitants en âge de donner – 346 selon l'INSEE -) est de 6,6 %.

Pour autant, le niveau d'avant le COVID n'a pas été retrouvé. Malgré l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire, le nombre de primo-donneurs est faible. Et au niveau national, les réserves restent fragiles. En 2022, celles-ci se sont retrouvées plusieurs fois sous la norme sécuritaire fixée à 14 jours malgré le bulletin d'urgence vital lancé par l'EFS : 7,4 jours début février, puis à 10,3 jours pendant onze semaines puis de nouveau une baisse pour atteindre 8,4 fin octobre. Si cette situation permet de répondre aux besoins des patients, les tensions perdurent quant à l'approvisionnement des établissements de santé.

Face à ce constat, les élus de la commune de La Chenalotte ont décidé de s'engager, de soutenir l'Amicale des donneurs de sang du plateau du Russey et l'Etablissement français du sang. Une convention sera signée prochainement avec l'Amicale et l'EFS et la commune relayera les informations et promouvra le don du sang. Mais d'ores et déjà, elle appelle les habitants en âge de donner à l'une des collectes organisées à la salle des fêtes du Russey dont voici le calendrier 2023 : 02 février, 06 avril, 01 juin, 03 août, 28 septembre, 30 novembre.

Ensemble, sauvons des vies !



Salles des Tilleuls



Vous souhaitez organiser un anniversaire ? Une réunion de famille ? Un apéritif de mariage ? Deux salles communales sont à votre disposition.

D'une surface de 230 m² et d'une capacité de 160 places, la grande salle des Tilleuls est équipée d'une chambre froide, d'une cuisine avec deux grands réfrigérateurs, d'un bloc cuisson, d'une armoire mobile chaude ainsi que d'un lave-vaisselle professionnel.

Quant à la petite salle des Tilleuls, disponible uniquement pendant les vacances scolaires pendant les travaux de l'école, a une surface de 100 m² pour une capacité de 85 places et dispose également d'une cuisine bien équipée.

Pour les deux salles, la vaisselle, en grande quantité, est à demander au moment de la location.

Les tarifs 2023

	Résidents	Non-résidents
Grande salle des Tilleuls		
Jeudi 16h – dimanche 18h	345 €	430 €
Vendredi 18h – dimanche 18h	310 €	385 €
Apéritif de mariage, pique-nique, conférence	175 €	175 €
Collation après obsèques	35 €	35 €
Petite salle des Tilleuls		
Jeudi 16h00 – dimanche 18h (<i>uniquement pendant les vacances scolaires</i>)	235 €	295 €
Vendredi 18h30 – dimanche 18h	200 €	255 €
Apéritif de mariage, pique-nique, conférence	175 €	175 €
Grande + petite salle	475 €	550 €

Une caution de 600 € pour la salle du haut ou du bas est demandée plus une autre de 200 € pour le ménage. La municipalité se réserve le droit de prélever tout ou partie des cautions selon l'état de la salle et le temps passé par les employés communaux. Le calendrier des réservations, le contrat de location et l'inventaire de la vaisselle sont à retrouver sur le site <https://chenalotte.org/>



Des nouvelles des associations

L'Amicale des Sauterelles



Après une Assemblée Générale tenue à huis clos en raison du contexte sanitaire le 14 janvier et un renouvellement complet du bureau avec les départs de son président M. Régis Gaume, de la secrétaire, Mme Angélique Marguet et de la trésorière Mme Emilie Croiset, l'équipe de l'Amicale avec 8 nouvelles recrues - portant l'effectif au plus haut depuis 5 ans - a pu reprendre normalement ses activités après deux années marquées par le COVID en proposant de nombreuses animations : la présentation de l'équipe et le verre de l'amitié début mars, le carnaval le 26 du même mois avec son cortège d'enfants déguisés au son des Fin's band et qui

s'est terminé par un grand goûter et une soirée festive, la chasse aux œufs le 16 avril, la fête du village non pas le week-end de la Pentecôte pour une fois mais le 18 et 19 juin, le vide-greniers le dimanche 28 août, la fondue géante le 19 novembre et la venue du Père Noël le 17 décembre.

Une année 2022 malheureusement endeuillée par l'un de ses membres, décédé tragiquement dans un accident de la route le 24 septembre, Axel Briselance. Bien qu'habitant du Barboux, l'apprenti agriculteur qui travaillait au GAEC des Palais s'était totalement investi dans cette Amicale.





Afin de continuer à faire vivre notre village et de fêter les 30 ans de l'association en 2023, l'amicale est toujours à la recherche de bénévoles. Le comité tient à remercier tous les bénévoles non-membres qui viennent aider aux différentes manifestations. (L'Amicale des Sauterelles).

Les membres du bureau : **président :** M. Yann-Eric Fachaux ; **vice-président :** M. Carlos Fernandes ; **secrétaire :** Mme Sarah Bole ; **secrétaire adjointe :** Mme Marion Bonnet ; **trésorier :** M. Pierre-Benoit Guerry ; **trésorier adjoint :** M.

Karim Founoune. **Les autres membres :** M. Adrien Chevènement, M. Jérémy Hermann, M. Gaëtan Marguet, M. Anthony Parrod, Mme. Magalie Girot, M. Julien Ponthieu et M. Sullivan Gaquer.

Le Club de l'âge d'or

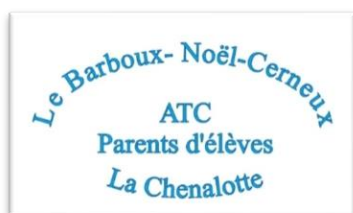
Le Club de l'Âge d'or, officialisé en début d'année, se porte bien avec une trentaine d'adhérents. Tous les mercredis après-midi, ces derniers se rencontrent pour des activités de jeux.

Le Club prend du bon temps en organisant le repas de Noël, la galette des rois, les crêpes et termine la saison par une journée découverte. Cette année, les membres ont visité le musée de l'aventure Peugeot, suivi d'un repas copieux puis d'une balade l'après-midi et d'un jambon salade en rentrant. Le club est ouvert à tous, de la Toussaint à fin Juin. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux adhérents. (M. Gabriel Girardet)



Les membres du bureau : **président :** M. Gabriel Girardet ; **vice-président :** Mme Marie-Thérèse Vermot-Desroches ; **trésorière :** Mme Anne-Marie Jolivet ; **secrétaire :** Mme Marie-Christine Chopard-Lallier

L'ATC, l'association des trois villages



Le comité des parents d'élèves de l'école des trois communes est heureux de reprendre des activités plus normales que ces deux dernières années. Nous avons pu faire une fête de l'école sous le soleil, et réaliser nos activités annuelles (vente de miel, de sapins, offrir des spectacles et les voyages scolaires des enfants). Nous vous remercions de votre présence aux chalets de l'avent de cette année.

Nous sommes maintenant un groupe de 17 personnes dont 9 de Noël-Cerneux. Nous sommes toujours ouverts à de nouvelles idées, donc si l'envie vous dit, n'hésitez pas

à vous approcher de nous.

Nous travaillons dur pour vous proposer de nouvelles activités pour l'horizon 2023 – 2024 avec beaucoup de nouvelles propositions. Nous avons également une très forte pensée aux habitants des trois communes qui ont été touchés par la grêle. L'ATC est la seule association regroupant les trois communes, et nous sommes aujourd'hui heureux de voir que les enfants ont tous repris les cours dans des conditions correctes.

L'ATC souhaite une excellente année 2023 à tous, et une bonne année scolaire. (M. Valentin Balanche)



L'équipe de l'ATC : **président :** M. Valentin Balanche ; **vice-président :** M. Julien Gaume ; **trésorier :** Mme Emilie Vequaud ; **vice-trésorier :** M. Rémy Vequaud ; **Les membres de La Chenalotte :** Mme Annaëlle Carvalho, Mme Laetitia Fachaux, M. Pierre-Benoit Guerry, M. Arnaud Pichot.



L'association sportive Noël-Cerneux - La Chenalotte (ASNCC)



L'association fondée en 1986 a pour objectif la promotion du football. Elle compte deux équipes de seniors, 1 en départementale 3 et 1 en départementale 4 avec comme coachs, M. Yann-Eric Fachaux pour l'équipe A et M. Ferréol Chapatte pour l'équipe B. Pour l'école de foot, nous avons 3 équipes jeunes U7, U9 et U11 avec les dirigeants respectifs M. Kevin Gaiffe (U7), M. Kevin Gaume et M. Adrien

Faivre (U9), M. Franck Vuillemin et M. François Joliot (U11).

Le président de l'ASNCC remercie tous les dirigeants pour leur implication et la motivation qu'ils donnent à leur équipe, beau travail continuez ainsi.

Un petit changement au comité avec le départ de M. Fabrice Mainier et l'arrivée de M. Nicolas Vojinovic. Nous sommes actuellement une quinzaine.

Les membres du bureau : **président :** M. Fabien Prétot ; **secrétaire :** M. Jean Balanche ; **trésorier :** M. Maxime Balanche ;

Pour information, l'ASNCC proposera son souper dansant le samedi 4 mars 2023 à la salle de Noël-Cerneux. Vous êtes tous les bienvenus pour passer cette soirée avec nous. N'hésitez pas à prendre les devants pour les réservations auprès des membres du comité. En espérant vous voir nombreux.

Les membres du comité vous souhaitent une bonne année 2023 !

VIVE L'ASNCC ! (M. Fabien Prétot)

Association des Anciens combattants des 5 villages : un nouveau président



Depuis 1978, M. Léon Duquet, ancien Maire de La Chenalotte entre 1978 et 2008, présidait l'association des Anciens combattants des 5 villages : Le Bélieu, Noël-Cerneux, La Chenalotte, Le Barboux et Grand'Combe-des-Bois. Bien que vaillant, le doyen du village a décidé de passer la main. Lors de la réunion du 24 septembre 2022, à la mairie de La Chenalotte, le 1^{er} édile du Barboux dont le village est jumelé avec Les Eparges, village marqué par les combats du Premier conflit mondial, M. Dominique Rondot, est devenu le nouveau président de l'association créée dans les années 20 du siècle précédent.

M. Duquet reste au bureau et devient vice-président. L'association compte également une nouvelle secrétaire, Mme Corinne Paratte, Maire de Noël-Cerneux, un nouveau trésorier M. Florian Gaiffe, un porte-drapeau officiel, M. Florian Gaiffe, un porte-drapeau suppléant, M. Ludovic Jacoulot. Deux nouveaux membres ont intégré le Comité : M. Denis Leroux, Maire de Grand'Combe-des-Bois et M. Dimitri Coulouvrat, 1^{er} adjoint de La Chenalotte.

Association communale de Chasse Agréée (ACCA)

Créée en 1972, l'ACCA de La Chenalotte est passée cette année de 14 à 16 membres avec deux membres de plus résidents à La Chenalotte. La superficie du territoire de chasse est de 422 ha. Le plan de chasse 2021-2022 est resté le même que celui de l'année précédente. Il permettait aux chasseurs de prélever 8 chevreuils, 2 sangliers et 1 lièvre. **Les membres du bureau :** **président :** M. Carlos Fernandes ; **vice-président :** M. Didier Romain ; **secrétaire :** M. Michel Romain ; **trésorier :** M. Jean-Luc Taillard.



Environnement

Sécheresse

Une nouvelle fois le Doubs comme l'ensemble du pays, a connu une période de sécheresse et une baisse des ressources en eau. Du 1^{er} mars au 06 juin, l'ensemble du département du Doubs a subi un déficit pluviométrique de l'ordre de 42 %. La période de septembre 2021 à mars 2022 constitue la cinquième saison de recharge la plus sèche connue depuis 1959. Placé au niveau alerte le 06 juin par le préfet du Doubs, Jean-François Colombet, puis en alerte renforcée le 06 juillet face à la dégradation des réserves et enfin niveau crise sécheresse le 09 août.

Si toutes les restrictions sont levées depuis le 03 octobre, ces épisodes à répétition qui accompagnent le réchauffement climatique montrent que l'eau, cette ressource vitale est également une ressource précieuse ! Si des interdictions sont prises lors des périodes de sécheresse, il faut aussi que l'eau soit utilisée aussi avec parcimonie hors de ses périodes de crise.

PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CAS DE SITUATION DE SÉCHERESSE

	Arrosages			Nettoyages			Remplissages / Vidanges		
	Pelouses, massifs, fleurs, plantations en contenant et jardins potagers	Espaces verts, arbres et arbustes	Golfs et terrains de sport enherbés	Toitures, façades, terrasses	Voitures	Voies	Piscines privées	Piscines ouvertes au public	Plans d'eau
Alerte 1	Interdit entre 8h et 20h	Interdit sauf jeunes arbres et arbustes : 1 ^{er} entre 20h et 8h	Interdit entre 8h et 20h tenir un registre consommation pour le golf	Interdit sauf avec matériel « <i>à pH</i> »	Interdit sauf stations économiques « <i>à pH</i> » recyclage	Autorisé uniquement avec auto-lavage ou « <i>à pH</i> »	Interdit pour plus de 50% sauf remise à niveau, nettoyage et 1 ^{er} remplissage si chantier débuté avant les 1 ^{ers} restrictions	Pas de restrictions particulières	Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau
Alerte renforcée 2	Interdit sauf arrosage potagers entre 20h et 8h	Interdit sauf jeunes arbres et arbustes : 1 ^{er} entre 20h et 8h	Interdit sauf green et déchets et déchets autorisés entre 20h et 8h (il faut remettre pour le record) (CI. afficher!)	Interdit sauf arrosage (CI. afficher!)	Interdit sauf stations économiques « <i>à pH</i> » recyclage	Interdit sauf imposit sanitaire (CI. afficher!)	Interdit sauf remise à niveau, nettoyage et 1 ^{er} remplissage si chantier débuté avant les 1 ^{ers} restrictions	Interdit sauf imposit sanitaire après avis de l'ARS	Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau
Crise 3	Interdit sauf arrosage entre 20h et 8h avec de l'eau de pluie	Interdit	Interdit sauf pour les green et déchets et déchets autorisés entre 20h et 8h	Interdit sauf arrosage (CI. afficher!)	Interdit sauf imposit sanitaire	Interdit sauf imposit sanitaire (CI. afficher!)	Interdit	Interdit sauf imposit sanitaire après avis de l'ARS	Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau

Mais d'où vient l'eau qui arrive à votre robinet ?



En septembre dernier, un petit bouchon dans l'un des tuyaux du réservoir construit en 1931 sur les hauteurs du village, avait fait baisser la pression chez l'ensemble des habitants. Un technicien Gaz et eaux avait pu faire le nécessaire rapidement...S'il est naturel d'avoir de l'eau au robinet et si nous nous inquiétons rapidement lorsqu'un problème arrive, c'est parce que cette ressource est vitale et indispensable à nos vies. Mais savez-vous d'où elle vient ? Notre commune comme les 15 autres (Le Russey, Bonnetage, Les Fontenelles, Saint-Julien-Les-Russey, Mont-de-Laval, Le Bélieu, Le Bizot, Le Narbief, Grand'Combe-des-Bois, Le Mémont, Les Fins, Villers-le-Lac, Fournet-Blancheroche) fait partie du Syndicat du Haut Plateau du Russey depuis sa

création en 1936. Celles-ci ont délégué au Syndicat les compétences suivantes : la fourniture de l'eau potable, l'amélioration et l'entretien des 303,5 km de réseaux ainsi que la gestion des réservoirs. Quant au fermage du réseau d'eau potable, il est confié à la société Gaz et eaux.

D'après le rapport annuel « Prix et qualité du service public », l'eau qui alimente 15'328 habitants provient de trois points de captage : la source du Moulin Bournez située sur le territoire de Montlebon, le puits du Cul de la Lune à Morteau et le puit Cinquin aux Fins. Sur 1'062'926 m³ prélevés en 2021 :

- 123'847 m³ ont été prélevés au Moulin Bournez (120 m³/h)
- 379'485 m³ au puits du Cul de la Lune (prélèvement en nappe souterraine) (140m³/h)
- 559'594 m³ au puits Cinquin (prélèvement en nappe souterraine) (150m³/h)

En 2021, le Syndicat intercommunal du Haut Plateau du Russey, c'est :

- 5916 abonnements dont 206 à La Chenalotte
- 128,3 m³ en moyenne par abonnement et par an. Elle était de 131,6 m³ en 2020.

Le prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend une partie fixe ou abonnement, une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement, les volumes sont enlevés annuellement, les consommations sont payables au vu relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- La redevance de pollution domestique : 0,28 € reversée à l'agence de l'eau
- 3,29 €/m³ le prix de l'eau théorique pour un usager consommant 120 m³ en intégrant la redevance de pollution



- ☀ 3,057 km de canalisation ont été renouvelés, soit 1,2 % du réseau dont 186 m au Clos de le Vie réalisés en même temps que l'enfouissement des réseaux secs.
- ☀ 1,8 m3 par km et par jours sont perdus Mais depuis 2018 et grâce aux travaux réalisés, cet indice diminue. Il était de 3,2 en 2018, 2,6 en 2019, 2,4 en 2020.

Enfin, 42 prélèvements ont été réalisés en 2021 : 29 pour mesurer la conformité bactériologique, 13 pour celle physico-chimique. 100 % de ces prélèvements ont été conformes.

Halte aux lingettes dans les toilettes !



Le 05 décembre dernier, l'entreprise Debouchedoubs a dû intervenir pour supprimer un bouchon causé par des lingettes qui s'étaient agglomérées autour du calcaire. Comme celui-ci se trouvait dans la partie qui appartient à la commune, la commune a dû payer la facture. Nous vous rappelons que bien que biodégradable, le tissu des lingettes n'a pas le temps de se désagréger...Résultat, les canalisations peuvent être obstruées et leur accumulation dans le réseau entraîne des perturbations : dégrilleurs souvent saturés, augmentation des fréquences d'intervention sur le matériel, remplacement prématuré du matériel, risque de débordement des réseaux d'assainissement. Une fois arrivées à la station d'épuration, les lingettes obstruent les pompes de celles-ci et entravent leur bon fonctionnement pouvant causer des dégâts importants.

Des citoyens en herbe engagés !

Un vent de fraîcheur a pénétré dans la salle du Conseil municipal ce lundi 27 juin 2022... Mais celui-ci n'est pas un nouveau phénomène météorologique lié au dérèglement climatique...6 enfants du village et 1 de Noël-Cerneux, presque tous scolarisés à l'école des Barnolottins, ont présenté aux élus, trois panneaux qu'ils ont réalisés afin de sensibiliser les Sauterelles au recyclage et à la protection de l'environnement.

Le groupe des « petits écolos » a ensuite installé les panneaux dans le village.

Les élus ne peuvent que féliciter Alizée, Clarence, Eline, Jules, Léonie, Lucie, Lyna de leur belle initiative et soutenir l'enthousiasme de ces citoyens en herbe qui pensent à l'avenir de notre fragile planète.



Bois des Cornaix ! Stop au dépôt sauvage !



Depuis quelques années, les élus du Barbox et de La Chenalotte déplorent les dépôts sauvages réguliers de toute nature sur le chemin. Pour les éviter, les deux communes n'ont pas eu d'autres choix que de restreindre l'accès à ce chemin situé le long de la RD 437 et d'installer un portail avec un cadenas à code.

Nettoyage de printemps : toujours trop de mégots !

Si les sacs étaient beaucoup moins remplis que les années précédentes, ce dont nous pouvons se réjouir, les participants au nettoyage de printemps organisé le 29 avril dernier conjointement par la municipalité et l'Amicale des Sauterelles, ont une nouvelle fois trouvé beaucoup trop de mégots. Une bouteille d'1,5l et une autre de 0,5l ont été remplies en parcourant les rues du village et en longeant la départementale au niveau du village, du bois des Cornaix, de la croix (sortie de La Chenalotte direction le Russey) et du Pré du Peu...Pourtant, ce n'est pas un geste anodin !

Jeter un mégot a un impact très important sur l'environnement...Un seul mégot peut en effet contaminer jusqu'à 500 litres d'eau ou 1 mètre cube de neige en raison des milliers de substances



chimiques (près de 4000 !) dont une cinquantaine sont réellement toxiques : nicotine, phénols, plomb, mercure, ammoniac, goudron, polonium, radium...

En France, ce sont entre 30 et 40 milliards de mégots qui sont jetés chaque année – un millier par seconde environ – dont plus de 40% se retrouveraient dans la nature. Une grande partie de ces mégots finit dans les mers et océans. **Plus que les sacs plastiques ou les pailles, ce sont les mégots de cigarettes qui pollueraient le plus les océans.**

Brûlage des déchets

Le brûlage à l'air libre des déchets verts issus de la tonte des pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage ainsi que de la chute des feuilles, est une source d'émission importante de particules en suspension dans l'air, en raison d'une combustion imparfaite des résidus de végétaux.

Ces particules, 6 à 8 fois plus petites que l'épaisseur d'un cheveu ou de la taille d'une cellule, pénètrent dans l'appareil respiratoire. Elles ont des effets immédiats et à long terme sur la santé.

Cette combustion engendre aussi des émissions de composés cancérogènes comme les hydrocarbures aromatiques, polycycliques, les dioxines et les furanes.

Aussi le brûlage à l'air libre de ces déchets est interdit. Cela signifie qu'un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets verts à l'air libre. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende jusqu'à 450 €.

Bien vivre ensemble

Horaire des travaux

Selon l'arrêté municipal concernant la réglementation des bruits de voisinage du 19 juin 2012, vu l'arrêté préfectoral N° 2005-1904-01841 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Doubs, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2212-1, article 1, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des engins motorisés, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ; le samedi : 9h à 12h ; 15h à 18h ; les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

Accès aux containers à verre, pensez au voisinage !

Pour le respect du voisinage, il est demandé aux habitants de ne pas déposer le verre à l'un des trois containers du village (rue des écoles, rue du bois joli, rue du Frêne) avant 8h30 et après 19h00.

Une vitesse dans le village limitée à 30 km/h



Plusieurs zones 30 existent déjà au village : rue des Tourbières, rue de la Limonaderie, au Clos Mercier et même une petite portion sur la départementale après les travaux d'aménagement...devant faire une nouvelle zone 30 à la rue des Ecoles, considérant qu'un piéton a 95 % de chance de survie lors d'un choc à 30 km/h et 53 % à 50 km/h, et pour la sécurité de tous, un arrêté sera pris prochainement limitant la vitesse à 30km/h **dans tout le village à partir du 01 mars 2023.**

En plus de cette limitation, la rue de la Fontaine sera réservée aux piétons, aux vélos et trottinettes. La circulation automobile sera interdite sauf aux ayants-droits.

Infos pratiques



Mairie de La Chenalotte



Mme Myriam Chapotte vous accueille le lundi de 8h15 à 12h, mercredi de 15h à 18h et le vendredi de 8h15 à 12h et de 15h à 18h30. Par ailleurs, il est possible de rencontrer le 1^{er} adjoint lors de sa permanence le mercredi de 17h à 19h ou le samedi matin sur rendez-vous en téléphonant au 06 78 32 35 07

Coordonnées : 1 rue des Ecoles, 25500 La Chenalotte.

Tél. 03 81 67 35 27 ou 06 78 32 35 07

Courriel : mairie.lachenalotte@wanadoo.fr



Espace France Services



Labélisé « France Services » en janvier 2021, le guichet unique de la Communauté de Communes du Plateau du Russey a été mis en place pour vous faciliter et vous accompagner dans les démarches administratives : carte d'identité, passeport, recherche d'emploi, retraite, CAF. Mmes Hasnia Mortet et Aurélie Pontarlier vous accueillent le lundi : 10h – 19h ; mardi : 8h – 16h ; mercredi : 8h – 15h ; jeudi : 10h – 18h ; vendredi : 8h30 - 15h30.

Coordonnées : au deuxième étage de la maison des services (ascenseur disponible), 17 avenue de Lattre de Tassigny 25210 Le Russey.

Tél. 09 82 81 55 10

Courriel : maisondesservicesdurussey@gmail.com

Déchèterie des Fins



Pour les autres déchets (solvants, déchets de peinture, déchets métalliques, pneumatiques hors d'usage, déchets de bois, déchets verts, déchets béton, briques...), la déchèterie du Bas de la Chaux aux Fins est accessible. Elle est ouverte aux particuliers de la commune au moyen d'une carte prévue à cet effet. Dans le cas où vous ne l'auriez pas reçue, nous vous invitons à contacter les services de la CCPR.

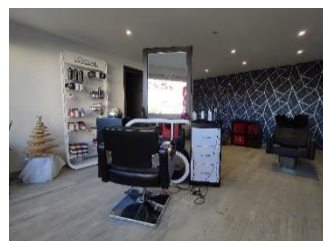
Plus d'informations sur le site <http://www.cc-russey.fr/> (onglet *déchets*)

Plate-forme de collecte du Russey

Pour les déchets verts, il existe une plate-forme au Russey. Vous pouvez apporter les branchages, les tontes de pelouse ainsi que les feuilles mortes. Plus d'informations sur le site <http://www.cc-russey.fr/> (onglet *déchets*)

Vie économique

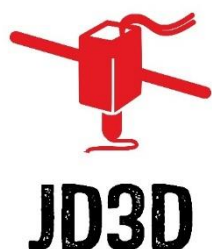
Amélie coiffure



Installée depuis 2017 au 29 rue des Avelines, Mme Amélie Mazzoleni Donier a ouvert son salon en juillet 2021, en dessous de son domicile. Mais pour les personnes qui le souhaitent, elle continue de se déplacer chez vous. Enfin, depuis septembre, elle fait les ongles en gel et semi permanent.

Tél. 06 89 50 26 10

Impression 3D



Micro-entreprise d'impression 3D, créée en mai 2020. M. Jonathan Duroyon fabrique à la demande sur-mesure des pièces diverses du quotidien grâce à une technologie permettant de réaliser ses pièces par impression 3D. La matière utilisée lors des impressions est essentiellement du plastique recyclé. Il utilise aussi comme matière du PLA (obtenu à partir d'amidon de maïs), du PETG et du TPU. Il dispose d'une boutique en ligne sur eBay et Etsy : JD3D.

Courriel : Jd3d@orange.fr

Menuiserie Vermot



Riche d'une expérience de plus de 30 ans, la menuiserie Vermot a à cœur de mettre son savoir-faire et ses compétences à votre service. Gérard et Paul répondent au mieux à vos projets en neuf ou rénovation : fenêtres, portes d'entrée, porte de garage, volets roulants, BSO, Velux, portails et garde-corps alu, bardage, terrasses. Enfin, entreprise innovante, GP Menuiserie Vermot s'est lancée dans la construction de petites maisons autonomes, respectueuses de l'environnement, pour « se sentir libre, indépendant » appelées Tiny Houses ou micro-maison.

Site internet : <https://hobotinyhouse.fr/>

Contacts : Tél. 03 81 67 25 79. M. Gérard Vermot 06 08 35 72 21 ou M. Paul Vermot 06 80 70 44 81.

Site internet : www.menuiserie-vermot.fr



Pâtisserie Johnny Droz-Grey



Installé au 8 rue des Avelines, M. Johnny Droz-Grey est un véritable artiste pâtissier ! Ce sculpteur est capable de créer des gâteaux sous toutes les formes : gâteaux en forme de terrain de tennis, château de la belle au bois dormant, de clarine, de casquette, de montre, de tracteur, personnages de dessins animés...

Si ces pâtisseries sont belles à voir, elles sont aussi bonnes à manger : il privilégie les fruits et les mousses, utilise des arômes naturels et limite l'usage du sucre. Par ailleurs, pas besoin de prendre la voiture pour aller acheter du pain. La boulangerie Viennet en dépose tous les dimanches. Commande des pâtisseries ou du pain au 03 81 67 11 15.

Gaec des Palais



Créé en janvier 2008 par M. Gérard Romain et son fils Alexandre, géré aujourd'hui par ce dernier et son associé, M. Jérémie Herman, l'exploitation d'une superficie de 106 ha compte 75 vaches laitières et un cheptel total de 140 bêtes. La production de lait est de 480 000 litres par an. Celle-ci est livrée à la coopérative du Narbief-Bizot. **Informations utiles** : Fruitière Narbief-Bizot, 15 rue de la Fruitière 25210 Le Narbief. Tél. 03 81 43 82 65. Courriel : Contact@fromagerienarbief.com

Ouverture : du lundi au samedi de 8h à 12h et de 16h30 à 18h30. Le dimanche et jours fériés de 9h à 12h

Gites

Gite de Mme et M. Renaud



Ce gîte situé au centre du village a la capacité d'accueillir jusqu'à 5 à 6 personnes, sur une superficie de 65 m². En général, les locations se font du samedi au samedi. Hors saison, possibilité de louer à la nuit.

Tarifs : location à la semaine : 270 € par semaine + chauffage selon saison. Location à la nuit : 30 € par personne et par nuit. Chèques Vacances acceptés.

Conditions particulières : les propriétaires fournissent les draps. Machine à laver avec supplément. Animaux acceptés. **Coordonnées** : Mme et M. Renaud 4 rue du Tilleul. Tél. 03 81 67 36 54

Courriel : renaud25.andre@wanadoo.fr

Gite La Bergerie



Le gîte a une capacité de 4 à 5 personnes sur 61 m².

Fermeture : le gîte est fermé du 1^{er} décembre au 1^{er} mai

Tarifs : en général la location estivale se fait du samedi après-midi au samedi 10/11h : 420 €. Taxe de séjour en plus. Possibilité de location en week-end (2 nuitées minimum) : 60 € la nuitée.

Coordonnées : Chez M. Berger Michel 1 rue Rosemont.

Tél. 03 81 67 10 24 (heures de repas) ou 06 77 37 57 87

Courriel : berger.m@neuf.fr



Histoire : les premiers plans et dessins de l'école communale



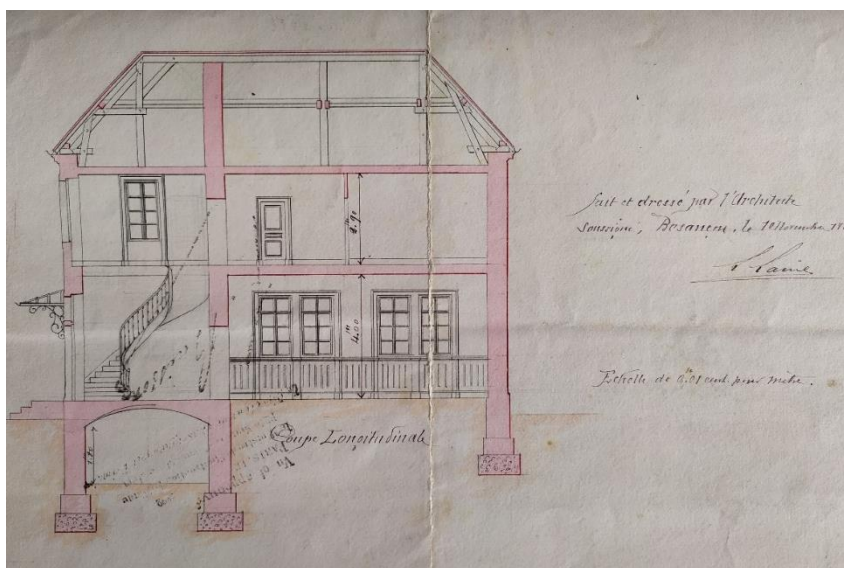
Les premiers plans et dessins de l'école communale, conservés aux archives départementales datent du 10 novembre 1881. Ils sont de l'architecte bisontin, Louis Lavie, désigné par le Conseil municipal afin de rédiger les plans et les travaux à exécuter pour la construction de la maison d'école. Quelques jours après, le 16 novembre, le Maire Ferjeux Renaud présente le projet aux élus. Il le définit ainsi : « *ce projet qui semble au premier abord luxueux n'a que l'indispensable pour être digne de sa destination ; il ne convient pas en effet que l'école ne se distingue pas des maisons de simples particuliers* ». Les élus valident les plans comprenant au

rez-de chaussée une salle de classe, deux vestibules, un préau couvert, un préau découvert et au 1^{er} étage, une cuisine, une salle à manger. D'après le devis, les dépenses s'élèvent à 22'173,72 Fr. Mais si l'état accorde une subvention de 10'000 Fr. à la commune pour la construction, le ministre de l'Instruction publique, Jules Devaux, demande à ce que les dépenses du projet soumis soient diminuées. Les nouveaux plans dressés par l'architecte sont présentés à la séance du 09 août 1883. Répondant « *parfaitement et grandement aux besoins de la commune et des lieux* », les élus les adoptent à l'unanimité « *sans aucune observation dans toutes ses dispositions* » et « *demande à l'autorité supérieure l'approbation des plans rectifiés de la maison d'école mixte d'après les ordres ministérielles* ».

Après des nouvelles remarques du Maire, des nouvelles modifications sont apportées aux plans. Ceux-ci sont validés par le préfet le 05 février 1884.

Le 19 juillet 1883, les travaux de l'école sont attribués à Alexandre Jarron, entrepreneur à Pierrefontaine-les-Varans. Ils avancent si bien que lors du 20 mai 1884, le Maire informe que « *les travaux tendent à l'achèvement* ». Mais les difficultés avec l'entrepreneur se multiplient. Au retard qu'Alexandre Jarron cumule et qu'il impute aux modifications apportées aux plans, s'ajoute « *la façon frauduleuse* » dont il a exécuté le commencement de ses travaux » (selon délibération du 25 juin 1885) si bien que l'architecte, Louis Lavie préfère « *se retirer plutôt que de construire sur les murs actuels* » : aujourd'hui, la mousse et l'herbe poussent dans les joints des murs lesquels devraient être en bon mortier hydraulique et ne sont qu'en terre ». Par les décisions du Conseil de préfecture du 29 juillet 1885, le marché passé avec Alexandre Jarron est résilié et la construction doit être démolie.

Toujours sous la conduite de Louis Lavie, la démolition des travaux réalisés et la reprise sont confiées à Joseph Bohly, un entrepreneur de Maîche. La réception définitive est faite le 05 juillet 1887...mais en l'absence de Louis. En effet, ce dernier décède à Paris, le 07 juin 1886 à l'âge de 45 ans.





Bulletin municipal « Les stridulations des Sauterelles »
© Mairie de La Chenalotte, 2023

